

Vendredi 2 avril 2021

L'engagement commun de la Ville de Marseille et de l'État permet la création d'un Pôle Hygiène Santé Municipal

Le Conseil Municipal de la Ville de Marseille a adopté, dans sa séance du 2 avril 2021, l'autorisation de programme permettant d'engager les études et les travaux du futur Pôle Hygiène Santé Municipal.

Cet espace d'accueil sera réalisé dans un bâtiment municipal situé 71 avenue Foch dans le 4ème arrondissement. Il permettra d'accueillir dignement les Marseillaises et les Marseillais ne disposant pas d'un accès aux douches en proposant des prestations d'hygiène mais aussi des vestiaires, une laverie et un accompagnement social et médical.

Ce "Pôle Hygiène Santé Municipal" sera animé par des équipes associant le Samu Social municipal et des professionnels médicaux et sociaux dont l'expertise permettra une prise en charge pluridisciplinaire adaptée aux besoins des personnes accueillies.

Ce projet ambitieux est la concrétisation d'une volonté partagée de la Ville de Marseille et des services de l'Etat afin de mieux répondre aux enjeux posés par les politiques de lutte contre toutes les formes d'exclusion. **Cette coopération se traduit, pour ce projet, par une participation financière de l'Etat à hauteur de 688 000 pour un coût total estimé à 1 032 000 euros.**

Une concertation large, associant les structures de solidarité mais aussi la Mairie de Secteur, avec la mise en œuvre d'un comité de suivi, accompagnera la phase préalable à l'ouverture de ce lieu.

Contacts presse :

Préfecture des Bouches-du-Rhône : pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Ville de Marseille : presse@marseille.fr